



## Conseil économique et social

Distr. générale  
16 août 2018  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2019

26 juillet 2018-24 juillet 2019

Point 5 a) de l'ordre du jour

**Débat de haut niveau : réunion ministérielle  
du Forum politique de haut niveau  
pour le développement durable organisée  
sous les auspices du Conseil économique et social**

### **Lettre datée du 15 août 2018, adressée au Président du Conseil économique et social par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous écris au sujet de l'examen volontaire de la mise en œuvre des objectifs de développement durable qu'a présenté l'Arménie lors du Forum politique de haut niveau de 2018, dans lequel figurent des informations qui ne reflètent pas la réalité.

Le poste frontière terrestre situé entre la Turquie et l'Arménie a été fermé en 1993 en raison de la propagation du conflit opposant l'Azerbaïdjan à l'Arménie et de l'invasion, qui a suivi, du district du Kelbecer par cette dernière. Il est toutefois incorrect d'associer cette fermeture à un blocus, et ce pour les raisons expliquées ci-après.

Les déplacements par voie terrestre entre l'Arménie et des pays tiers se font par les territoires de la Géorgie et de l'Iran via la Turquie. Par ailleurs, l'espace aérien de la Turquie est ouvert aux avions civils en provenance et à destination de l'Arménie, et des vols affrétés relie Erevan à Istanbul. Les citoyens arméniens qui sont en possession d'un visa valide peuvent se rendre en Turquie. Qui plus est, l'Arménie fait partie des pays reconnus par le système de visa électronique mis en place par la Turquie, ce qui signifie que ses citoyens, hommes d'affaires y compris, peuvent obtenir un visa rapidement.

Il convient en outre de noter qu'environ 100 000 citoyens arméniens résident en Turquie et que leurs enfants sont autorisés à y fréquenter des écoles de minorités en tant qu'étudiants invités.

La signature des protocoles de Zurich en 2009 témoignait de la volonté de la Turquie de normaliser ses relations avec l'Arménie. La Turquie a également pris toute une série de mesures de confiance unilatérales, dans l'espoir de renouer des liens particuliers avec l'Arménie.

La Turquie aspire à créer dans la région un environnement favorable à l'établissement de relations de coopération mutuellement bénéfiques entre tous les



pays du Caucase du Sud. C'est la raison pour laquelle elle œuvre à l'élaboration de projets d'infrastructure régionale, en coopération avec l'Azerbaïdjan et la Géorgie.

Je tiens également à rappeler que le règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh ouvrirait la voie à une normalisation complète et totale dans la région et permettrait à l'Arménie de participer aux plans de coopération régionaux en cours.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre aux membres du Conseil économique et social.

Le Chargé d'affaires par intérim  
(Signé) Güven **Begeç**

---